

LE LIEN CHERMIGNACAIS

AOÛT 2025

N° 114



BULLETIN MUNICIPAL DE CHERMIGNAC

SOMMAIRE

Page 1

Commune de Chermignac

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30

Permanence des élus

Maire : J-M Rouger Lundi 15h à 17h

1^{ère} Adj : F. Caillaud Mercredi 9h à 11h

2^e Adj : D. Moulon Mardi 13h30 à 16h30

3^{ème} Adj : C. Vallet Jeudi 14h à 16h

Directeur de la publication : J-M Rouger

Rédacteurs : S. Mercier, D. Moulon,

Comité éditorial :

M. Fouquet, St. Gomez, Ch. Guédon, R. Herman, D. Moulon, J-M Rouger, S. Pereira C. Vallet, A. Vincent

Imprimeur : Imprim'ton id - Gémozac

Dépôt légal : à parution

Crédits photos : 1^{ère} de couv, p 2 et 23 : Mairie de Chermignac, p 24, 25, 26 et 29 : D. Moulon, p27 et 28 : A. Vincent, p 30 : M-F Bridet, p 31 : P Pidoux, p 32 : D. Sarradin, p 33 et 34 : C. Victor

Sommaire

P 2 : Le Mot du Maire

P 3 à 18 : Comptes-Rendus du Conseil Municipal

P 19 et 20 : Point sur les Finances

P 21 et 22 : Réalisations du Mandat

P 23 et 24 : Bâtiments et Voiries

P 25 et 26 : Vandalisme

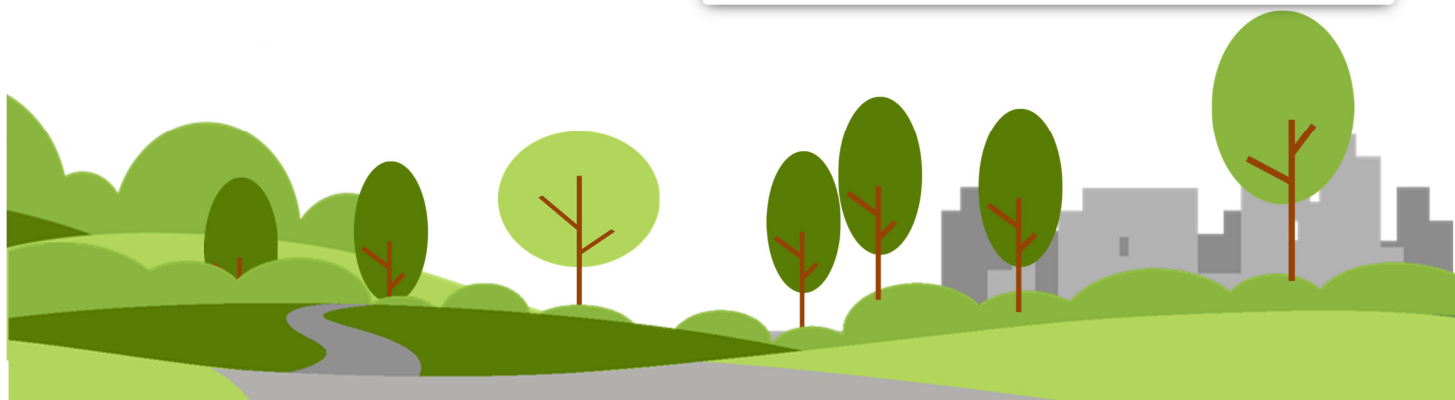
P 27 à 29 : Vie communale

P 30 à 35 : Vie Associative

P 36 : Bibliothèque

P 37 : Jeux de Romain

P : 38 : Etat-Civil





Ce « Lien Chermignacais » sera le dernier du mandat de l'équipe en place que je veux remercier de son soutien et de son travail. Cela me permet de faire un petit rappel des engagements pris par l'équipe suite à notre élection.

- La **sécurisation** de la traverse du bourg (RD 129) a été réalisée avec le concours de la direction des infrastructures routières du département (reste à charge de 40%)

- La **bibliothèque** a été transférée à côté du centre de loisirs, dans les nouveaux locaux qu'il a fallu aménager.

- La transformation de l'ancien presbytère en **gîte de groupe**, qui nous est envié par beaucoup, a pu être finalisée avec pratiquement 80% de subventions.

Il reste un dernier gros investissement, je veux parler de notre **salle des fêtes**.

Lorsque nous sommes arrivés, aucun dossier n'était engagé en vue de cette réalisation... Nous avons constitué une commission extra-municipale qui a travaillé sur le projet, puis une étude de faisabilité a été menée par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement) et la SEMDAS (Société Economie Mixte Départementale Aunis-Saintonge)

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Charente-Maritime Développement lors du conseil municipal du 11/12/2023, puis après un appel d'offre le choix de l'architecte (maitre d'œuvre) a été entériné au conseil municipal du 18/11/2024.

L'avant-projet a été présenté au conseil municipal du 21 juillet et une réunion publique est programmée le **vendredi 12 septembre** pour une même présentation à la population.

Toutes ces études nécessaires ont pris du temps mais n'en déplaie à ceux qui sont pressés de voir cette réalisation, pour un tel projet, il faut savoir s'entourer d'organismes compétents afin de respecter toutes les normes actuelles sans oublier de déposer des dossiers de demande de subventions partout où c'est possible ! (Europe, Etat, Département, Agglomération).

Ce n'est pas du temps de perdu, car en plus la commune continue de se désendetter ce qui nous permettra de pouvoir financer raisonnablement la rénovation.

Afin de terminer ce projet ainsi que le petit lotissement communal et le PLUI, je me permets de vous annoncer **mon intention de solliciter un second mandat de Maire** avec une équipe renouvelée.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier tout le personnel communal sans qui rien n'est possible et qui a été à notre écoute avec efficacité, ainsi que très vivement la trentaine de généreux donateurs lors de la souscription lancée pour la remise en état de la cloche de notre église Saint Quentin. Nous avons reçu 5 470 € pour un coût total de 9 208,20 €.

Je souhaite à tous une bonne rentrée.

Votre Maire
Jean-Michel ROUGER

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 3

Commune de Chermignac

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 09 DÉCEMBRE 2024

Présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie

Procuration(s) :

M. MOULON Daniel donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel, M. HERMAN Romain donne pouvoir à Mme ROBIN Karine

Excusé(s) :

M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel

Secrétaire de séance : M. BAUCHET Sébastien

Président de séance : M. ROUGER Jean-Michel

APPROBATION DU PV DU 18/11/2024

38 - Création de postes

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- La création de deux emplois de "Adjoint Technique Territorial" à temps complet, soit 35/35ème à compter du 15/12/2024.
- 2- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

39 - Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 26 novembre 2024 ;

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 4

Considérant que selon les dispositions des articles L827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide :

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 20 euros par agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

40 - Adhésion au service de médecine préventive

Le conseil municipal

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

-De solliciter les services de la STAS,

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

41 - Demande de subvention pour divers travaux sur l'église

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales visant les dispositions générales des articles L1111-1 à L1881-1,

Monsieur le Maire évoque devant le Conseil municipal la nécessité de faire nettoyer les façades et le toit de l'église.

L'estimation des travaux prévus s'élève à 3.265,00 € HT.

Pour mener à bien ce projet, la commune sollicite l'aide :

-de la DRAC à hauteur de 33%,

-du Conseil Départemental 17 à hauteur de 40%.

Le reste à charge de la commune sera de 27%.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande et à signer tous documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

42 - Ligne de trésorerie

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1. : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, LA COMMUNE DE CHERMIGNAC décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant de 40.000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

LIGNE DE TRESORERIE :

Montant du financement : 40.000,00 euros

Durée : 12 mois

Modalités :

- Taux : Index Euribor 3 Mois moyenné majoré de 0.800 % (à titre indicatif à la date du 25 novembre 2024, le Euribor 3 mois moyenné s'élevait à 3,168, soit un taux de 3,968%, avec un taux d'intérêts plancher de 0,800% pour les utilisations 25/11/2024).
- Mobilisation : tirage en une ou plusieurs fois par tranches minimales de 1000 euros, à la demande de l'emprunteur. Chaque demande devra être confirmée par l'envoi de l'avis de tirage annexé au contrat par télécopie ou par mail, 48 heures avant l'envoi des fonds.
- Mise à disposition : gratuite par crédit d'office.
- Remboursement du capital au choix de la collectivité, par tranches minimales de 1000 euros et au plus tard à l'échéance finale du contrat.
- Décompte des intérêts : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours.
- Décompte du nombre de jours :
 - Tirage : le jour de l'émission de l'écriture de crédit d'office,
 - Remboursement : le jour de réception de l'écriture du débit d'office dans nos livres.
- Intérêts payables au terme de chaque trimestre, (règlement par débit d'office).
- Remboursement du capital à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale.
- Affectation budgétaire : Les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte "Frais Financiers" de la collectivité. En revanche, le capital s'inscrit dans les comptes gérés par le Trésorier.

Frais de dossier : 0,10% du plafond de la Ligne de Trésorerie, avec un minimum de 150,00 euros soit 150,00 euros, prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Commission d'engagement : 0,15% du plafond de la Ligne de Trésorerie soit 60,00 euros, prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Parts sociales : Néant.

Article-2 : LA COMMUNE DE CHERMIGNAC autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 6

Article-3 : LA COMMUNE DE CHERMIGNAC autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

43 - Tarifs communaux 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de location des salles communales et des services communaux à compter du 1er janvier 2025.

SALLE DES FETES	
1 jour (en semaine)	153 €
Forfait week-end	190 €
Extérieurs	
1 jour (en semaine)	219 €
Forfait week-end	275 €
Forfait Chauffage (Heure d'hiver)	30 €
SALLE DE QUARTIER	
1 jour (en semaine)	102 €
Forfait week-end	133 €
Extérieurs	
1 jour (en semaine)	138 €
Forfait week-end	204 €
Forfait chauffage (Heure d'hiver)	15 €
Matériel	5 €
Arrhes	50 €
Caution	300 €
CIMETIERE	
15 ans	30 €/m2
30 ans	44 €/m2
Perpétuité	86 €/m2
COLUMBARIUM	
15 ans	485 €
30 ans	975 €
Plaquette pour case	80 €
Distribution avis de décès	53 €
Emplacement forain 1 jour	55 €
Emplacement forain 1/2 jour	29 €
Commerce alimentaire 1 passage	15 €
Benne (déchets verts)	25 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

44 - Décision modificative en fonctionnement

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60621 (011) : Combustibles	7 000,00	6419 (013) : Remboursements	5 000,00
615221 (011) : Bâtiments publics	5 000,00		
64168 (012) : Autres emplois aidés	-4 000,00		
65315 (65) : Formation	-1 000,00		
65568 (65) : Autres contributions	-2 000,00		
	5 000,00		5 000,00
Total Dépenses	5 000,00	Total Recettes	5 000,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Jean-Michel Rouger rappelle le bornage des terrains à côté des commerces dans le but de les proposer à la vente.
- Rappel à propos de la distribution des colis de Noël
- Vœux du Maire le 11/01/2025 à 11h

Séance levée à 19h35

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 09 DÉCEMBRE 2024

Présents :

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Procuration(s) :

M. BARBIER Pascal donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel, Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à M. BAUCHET Sébastien, Mme VINCENT Annie donne pouvoir à Mme CAILLAUD Florence

Excusé(s) :

M. BARBIER Pascal, Mme DELPLACE Sabrina, Mme VINCENT Annie

Secrétaire de séance : M. BAUCHET Sébastien

Président de séance : M. ROUGER Jean-Michel

- **APPROBATION DU PV DU 09/12/2024**
- Présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Saintes-Grandes Rives l'Agglo concernant les exercices 2019 et suivants

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 8

1 - Vote du Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération du 16/10/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 4/12/2023 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Chermignac ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Chermignac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	666007,98	869700,00	1535707,98
	Recettes réalisées	412067,00	874511,06	1286578,06
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	367946,64	930447,72	1298394,36
	Dépenses réalisées	310064,6	724005,67	1034070,27
	Restes à réaliser	6000,00	0,00	6000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	102002,40	150505,39	252507,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-298061,34	60747,72	-237313,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit	-196058,94	211253,11	15194,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-6000,00	0,00	-6000,00
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-202058,94	211253,11	9194,17

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Chermignac
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme DELPLACE Sabrina (représentée par M. BAUCHET Sébastien), Mme VINCENT Annie (représentée par Mme CAILLAUD Florence)

N'a pas pris part au vote : M. ROUGER Jean-Michel

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 9

Commune de Chermignac

2 - Affectation du résultat

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 10 mars 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 150 505,39

- un excédent reporté de : 60 747,72

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 211 253,11

- un déficit d'investissement de : 196 058,94

- un déficit des restes à réaliser de : 6 000,00

Soit un besoin de financement de : 202 058,94

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 211 253,11

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 202 058,94

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 9 194,17

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 196 058,94

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Convention de participation d'une consultation mutualisée pour la complémentaire santé avec les CDG 40 et 79

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 11/02/2025,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1er janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,

- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - soit par la collectivité,
 - soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1er janvier 2026.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :
 - Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent.

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

- D'autoriser le Maire/Président à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Protocole d'accord Vigifoncier

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès et l'utilisation de l'outil Vigifoncier.

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communes peuvent disposer d'un accès à l'outil Vigifoncier.

Cet outil permet d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire. Les informations communiquées sont classées selon 4 catégories :

- Notifications : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les Notaires ou les administrations ;
- Appels à candidature : appels à candidature émis par la SAFER ;
- Avis de préemption : avis de préemptions réalisées par la SAFER ;
- Rétrocessions : ventes réalisées par la SAFER.

Une formation, présentant l'outil et ses modalités d'utilisation, sera proposée aux utilisateurs, suite à la signature de ce protocole d'accord.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, délibère, à la majorité, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, Mme VALLET Christelle, M. BARBIER Pascal (représenté par M. ROUGER Jean-Michel), Mme DELPLACE Sabrina (représentée par M. BAUCHET Sébastien), Mme VINCENT Annie (représentée par Mme CAILLAUD Florence)

Contre :

Abstention : M. TOURNIER Christian

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 11

Commune de Chermignac

5 - Achat véhicule service commune

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques, le véhicule actuel étant bientôt hors d'usage.

Il fait part de la proposition de la Société UTILEO NIORT pour l'achat d'un Renault Kangoo Express :

- au prix de 14 212,76 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'un véhicule Renault Kangoo Express au prix de 14.212,76 € TTC auprès de la Société UTILEO NIORT
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Consultation sur l'installation temporaire d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux à chaud

L'avis du Conseil municipal est sollicité sur la demande d'enregistrement présentée par la société EUROVIA GRANDS PROJETS France, en vue d'exploiter une installation d'une centrale d'enrobage, au lieu-dit "Les Saints Vivien", rue des Perches à Saintes (17100).

Le dossier prévoit l'implantation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers, pendant une période de 4 mois, à l'occasion de travaux d'entretien des chaussées de l'A10 et prévoyant une campagne de production de 50.000 tonnes d'enrobés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande d'enregistrement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Marché de Pâques : en attente de réponses d'exposants
- Cérémonie du 19/03 à 18h30
- Début mai : travaux place de l'église
- Cloche de l'église St Quentin : livraison le 24/03
- Placette ancienne gare des Guillots abîmée : prévision de travaux

Séance levée à 19h55.

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 07 AVRIL 2025

Présents :

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VINCENT Annie

Procuration(s) :

Mme VALLET Christelle donne pouvoir à Mme ROBIN Karine, M. BARBIER Pascal donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel

Excusé(s) :

M. BARBIER Pascal, M. TERCINIER Matthieu, Mme VALLET Christelle

Secrétaire de séance : M. BAUCHET Sébastien

Président de séance : M. ROUGER Jean-Michel

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 12

APPROBATION DU PV DU 10 MARS 2025

7 - Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25/03/2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46,58%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,41%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13,28%

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46,58%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,41%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13,28%

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

VOTE Pour : 14

8.-. Vote des durées d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle les dépenses afférentes à la section d'investissement sur l'année 2024.

Le Maire propose l'amortissement de ces dépenses et les durées d'amortissement suivantes :

DEPENSE	DUREE
Attribution de compensation CDA	1 AN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus

-de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire

VOTE Pour : 14

9.-.Budget Primitif 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	476.453,11
Recettes	482.453,11

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 13

Commune de Chermignac

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	846.894,17
Recettes	846.894,17

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	482.453,11	(dont 6.000,00 de RAR)
Recettes	482.453,11	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	846.894,17	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	846.894,17	(dont 0,00 de RAR)

- D'AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

VOTE Pour : 13, Abstention : 1

10.-Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets, il est proposé de répartir les subventions :

-à des associations chermignacaises

-à des associations extérieures

PROPOSITION DE SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	SUBV 2025
Anciens combattants	250,00
Carminius	300,00
ACCA	500,00
Compagnie Révolante	500,00
Expressions créa-active	600,00
Football Club	1 500,00
Le Samouraï	1 200,00
Loisirs et sports	150,00
Provision	1 800,00
Sous-total	6 800,00
Associations hors commune	
ADMR	200,00
Resto du coeur	100,00
Secours catholique	100,00
France Alzheimer	100,00
Croix rouge	100,00
AFM Telethon	300,00
AFP France Handicap	100,00
Prévention routière	100,00
Hôpital pour les enfants	100,00
Sous total	1 200,00
TOTAL GENERAL	8 000,00

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'ensemble des subventions proposées
- d'autoriser le maire à procéder au versement des subventions

Sébastien Bauchet ne prend pas part au vote

VOTE Pour : 13

11.- Amendes de police

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux d'aménagement et de création d'un parking devant la mairie, place du Maréchal Leclerc.

Monsieur le Maire indique le chiffrage du devis :

- Montant HT : 5.514,65 €
- Montant TTC : 6.617,58 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE Pour : 14

12 - Autorisation de signer une convention avec Saintes Grandes Rives, l'Agglo

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le service « droit des sols » de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, composé de 11 agents, instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) pour 35 communes de l'agglomération dotées de documents d'urbanisme.

La convention actuelle de mise à disposition du service « Droit des Sols » de l'agglomération à la commune arrive à échéance fin mai 2025. Il convient de la renouveler afin que la commune puisse continuer à bénéficier de ce service commun à partir de juin 2025.

Le renouvellement de cette convention est l'occasion de mettre à jour la répartition des missions et responsabilités entre les communes et le service de l'agglomération, pour prendre en compte les nouvelles pratiques mises en place, soit avec l'arrivée de la dématérialisation depuis 2022, soit pour s'adapter aux évolutions juridiques ou jurisprudentielles récentes. Les adaptations proposées dans la nouvelle convention ont été travaillées en concertation avec des agents communaux volontaires et un groupe de travail d'élus communaux. Elles correspondent globalement aux pratiques actuelles du service « droit des sols » et ne révolutionnent donc pas le travail des agents de l'agglomération ou celui des agents communaux.

Pour bénéficier de ce service commun, une participation des communes au financement du service « droit des sols » est attendue à hauteur de 70 258 € par an pour l'ensemble des communes en bénéficiant, ce qui représente 20% des salaires des instructeurs (données 2024). Cette participation sera répartie annuellement entre les communes utilisatrices en fonction du volume de demandes d'autorisation d'urbanisme de chaque commune, évalué en équivalent permis de construire (EPC). La convention proposée prévoit la mise à disposition du service commun jusqu'au 31 mai 2031 inclus et entérine ces nouvelles modalités financières d'accès au service.

Après avoir entendu le rapporteur,

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 15

Commune de Chermignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 III et IV et D.5211-16,

Vu l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme,

Vu les articles R410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à confier à un EPCI la charge d'instruire les demandes de certificats et autorisations d'urbanisme relevant de sa compétence,

Vu la convention de mise à disposition du service « Droit des Sols » de la Communauté d'agglomération de Saintes au profit de la commune de Chermignac, en date du 28/08/2019,

Considérant que la convention précitée arrive à échéance au 31 mai 2025,

Considérant qu'il apparaît opportun de continuer à bénéficier de cette mise à disposition du service ADS de Saintes Grandes Rives, l'Agglo pour favoriser la bonne gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme et rationaliser les coûts de fonctionnement liés à l'exercice de cette compétence communale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** les termes de la convention ci-jointe.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

VOTE Pour : 14

13 - Délégation de signature temporaire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts, il n'exercera pas ses compétences pour les questions d'urbanisme concernant son entreprise.

Monsieur le Maire sera remplacé par la 1ère adjointe pour le suppléer dans ses fonctions et elle exercera les compétences pour les questions suivantes :

- Signature d'un permis de construire au profit de l'EARL Rouger
- Signature d'une déclaration préalable au profit de l'EARL Rouger

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à se faire remplacer par la 1ère adjointe en ce qui concerne les questions d'urbanisme au profit de l'EARL Rouger

VOTE Pour : 14

Points divers

- Le prochain Conseil Municipal sera précédé d'un moment d'échange avec les représentants de la communauté d'agglomération de Saintes
- Mise en place d'une convention avec l'école et le souvenir français pour le don d'un drapeau français aux écoliers

Séance levée à 20h30.

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 02 JUIN 2025

Présents :

M. BARBIER Pascal (arrivé à 18h28), M. BAUCHET Sébastien, Mme DELPLACE Sabrina (arrivée à 18h32), M. DREAU Cédric, M. HERMAN Romain (arrivé à 17h44), Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu (arrivé à 18h27), M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie (arrivée à 17h47)

Procuration(s) :

Mme CAILLAUD Florence donne pouvoir à Mme VINCENT Annie, M. MOULON Daniel donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel, M. GUEDON Christian donne pouvoir à M. BAUCHET Sébastien

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Commune de Chermignac	Page 16

Excusé(s) :

Mme CAILLAUD Florence, M. GUEDON Christian, M. MOULON Daniel

Secrétaire de séance : M. BAUCHET Sébastien

Président de séance : M. ROUGER Jean-Michel

1 - Rencontre avec le Président de l'Agglomération de Saintes et le conseiller communautaire délégué aux relations avec les élus en vue d'échanges

Interventions de Monsieur Bruno Drapron, Président de l'Agglomération de Saintes, de Monsieur Alain Margat, conseiller communautaire délégué aux relations avec les élus et de Monsieur Fabien Leroy, directeur de cabinet pour un moment d'échanges avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Un point est fait sur les différentes compétences de la Communauté d'Agglomération de Saintes tels que :

-PLUi

-Déchèterie

-Maison de santé...

Monsieur Bruno Drapron explique le rôle du conseiller communautaire délégué aux relations avec les élus et insiste sur sa position à créer du lien entre les conseillers municipaux et la Communauté d'Agglomération de Saintes.

2 - Présentation de l'association Les Amis du Viêt Nam et du projet avec l'école de Chermignac

Intervention de Monsieur Denis Sarradin, président de l'association "Les amis du Viêt Nam", concernant un futur partenariat scolaire.

Ce projet pédagogique porte sur des échanges entre élèves du Viêt Nam étudiant le français et des élèves des écoles de Chermignac, Thénac et Préguiillac.

L'association va accompagner les différents intervenants pour une éventuelle visite en France des élèves Vietnamiens.

3 - Approbation PV du Conseil municipal du 7 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote d'une subvention à l'association "Les Amis du Viêt Nam"

Le maire expose que l'association 'Les Amis du Viêt Nam s'inscrit dans un projet pédagogique pour un partenariat scolaire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 pour soutenir l'association dans sa démarche.

Il est proposé de verser une subvention de 800 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

-d'approuver le montant de la subvention proposée

-d'autoriser le maire à procéder au versement de cette subvention

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Régie de recettes et d'avances : modification

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 mai 2024,

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations des salles municipales et de matériel, de droits de place, de distribution d'avis de décès, le produit des locations du gîte communal, la nécessité de procéder au paiement des menues dépenses suivantes : remboursement des montants des locations en cas d'annulation ou de dysfonctionnements ;

DELIBERATION

Article 1. Il est institué

une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes :

- remboursement des montants des locations en cas d'annulation ou de dysfonctionnements
- remboursement de cautions

une autre régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- location des salles municipales et de matériel,
- droits de place,
- distribution d'avis de décès,
- location du gîte communal,
- encaissements via des plateformes de réservations de logements de vacances (Airbnb, booking,

...)

Article 2. Cette régie est installée à Chermignac 17460, 2 place du Maréchal Leclerc.

Article 3. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur (ou de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver) est fixé à 2000 euros.

Article 4. Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées (ou la totalité des recettes encaissées) au moins tous les 2 mois, et lors de sa sortie de fonction.

Article 5. Le régisseur sera désigné par le maire sur avis conforme du comptable.

Article 6. Sauf complément RIFSEEP le régisseur percevra une indemnité de maniement de fonds fixée, après avis du trésorier principal du SGC de St Jean d'Angély, selon la réglementation en vigueur.

Article 7. Les recouvrements des produits seront effectués par :

- chèque
- virement bancaire

Article 8. Les dépenses désignées à l'article 1 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- virement bancaire

Article 9. Un compte de dépôts de fonds au Trésor au nom du régisseur est ouvert auprès de la Direction Départementale des finances publiques de la Charente-Maritime.

Article 10. Le maire et le trésorier principal du SGC de St Jean d'Angély sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Vente de terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède deux parcelles à vendre cadastrées ZI 303 et ZI 304, pour 598 m2 chacune.

La commune a reçu 3 propositions dont 2 écrites :

- une proposition pour l'achat d'une parcelle pour un montant de 42.000,00 euros
- une proposition pour l'achat des deux parcelles pour un montant de 90.000,00 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre les deux parcelles cadastrées ZI 303 et ZI 304 pour un montant de 90.000,00 euros
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous documents afférents à cette vente

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Désignation d'un coordonnateur communal de l'enquête de recensement

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

-de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local soit un agent de la commune.

L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- de récupération du temps supplémentaire effectué,
- du remboursement de ses frais de mission.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Informations diverses

- Brocante le 08/06/2025
- Feu de Saint Jean le 21/06/2025
- Kermesse le 27/06/2025
- Départ d'un agent communal contractuel

La séance est levée à 19h33.

REUNION PUBLIQUE

PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

VENDREDI 12 SEPTEMBRE A 18H00

A LA SALLE DES FETES

POINT FINANCES : FONCTIONNEMENT

Commune de Chermignac

Page 19

Je vous présente le Compte Financier Unique de 2024 et le budget prévisionnel 2025.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Dépenses de fonctionnement	Budget prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Budget prévisionnel 2025
11/ Charge à caractère général	220 300,00	217 815,90	215 400,00
12/ Charges de personnel et frais assimilés	266 130,00	263 040,96	265 000,00
14/ Atténuation de produits	94 700,00	94 638,00	94 700,00
65/ Autres charges de gestion courante	99 200,00	96 214,64	93 800,00
66/ Charges financières	18 000,00	17 763,14	12 000,00
67/ Charges spécifiques	-	-	2 600,00
Total dépenses réelles	698 330,00	689 472,64	683 500,00
Total dépenses d'ordre	232 117,72	34 533,03	163 394,17
Total dépenses de fonctionnement	930 447,72	724 005,67	846 894,17

Recettes de fonctionnement	Budget prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Budget prévisionnel 2025
70/ Produits des services, domaine et vente diverses	7 500,00	8 587,73	6 400,00
73/ Impôts et taxes	72 500,00	68 328,71	67 000,00
731/ Impositions directes	560 000,00	562 050,00	577 500,00
74/ Dotations et participations	180 400,00	183 961,75	170 200,00
75/ Autres produits de gestion courante	43 800,00	41 820,80	16 100,00
76/ Produits financiers	-	6,84	-
013/ Atténuation de charges	5 500,00	9 755,23	500,00
002/ Excédent de fonctionnement reporté	60 747,72	60 747,72	9 194,17
Total recettes réelles	930 447,72	935 258,78	846 894,17
Total recettes de fonctionnement	930 447,72	935 258,78	846 894,17

Solde de fonctionnement 2024**+ 211 253,11**

POINTS FINANCES : INVESTISSEMENT

Commune de Chermignac

Page 20

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Dépenses d'investissement	Budget prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Budget prévisionnel 2025
001/ Déficit d'investissement reporté	298 061,34	298 061,34	196 058,94
16/ Emprunt et dettes assimilés	220 800,00	220 723,43	129 300,00
204/ Subventions d'équipement versées	5 000,00	4 999,00	5 500,00
Total dépenses réelles hors opération	523 861,34	523 783,77	330 858,94
107/ Bâtiments divers	40 555,33	29 151,68	20 000,00
108/ Voirie	40 000,00	35 257,50	25 000,00
117/ Acquisition matériel	12 117,72	1 983,62	25 094,17
126/ Acquisition terrain	5 500,00	3 181,54	5 500,00
127/ Travaux éclairage public	2 000,00	1 973,56	-
136 / Colombarium	-	-	10 000,00
147/ Réhabilitation salle des fêtes	30 000,00	10 820,68	56 000,00
148/ Réfection de la cloche	10 000,00	-	10 000,00
Total dépenses opération d'investissement	140 173,05	82 368,58	145 594,17
Total dépenses d'ordre	1 973,59	1 973,59	-
Total dépenses d'investissement	666 007,98	608 125,94	482 453,11

Recettes d'investissement	Budget prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Budget prévisionnel 2025
024/ Produits des cessions d'immobilisations	-	-	45 000,00
10/ Dotations, fonds divers et réserve	286 430,73	284 247,01	224 059,94
13/ Subventions d'investissement reçues	-	81 313,37	-
Total recettes réelles hors opération	286 430,73	365 560,38	269 058,94
107/ Bâtiments divers	6 300,00	-	-
145/ Aménagement gîte de groupe	89 185,94	10 000,00	-
147/ Réhabilitation salle des fêtes	50 000,00	-	50 000,00
Total recettes opérations d'investissement	145 485,94	10 000,00	50 000,00
Total recettes d'ordre	234 091,31	36 506,62	163 394,17
Total recettes d'investissement	666 007,98	412 067,00	482 453,11

Solde d'investissement 2024**- 196 058,94**

Le résultat comptable pour 2024 est de + 15 194,17 € sans avoir recours à l'emprunt et en continuant de se désendetter, afin de mieux financer les futurs investissements.

Le Maire

INFOS COMMUNALES	Réalisations du mandat
Page 21	Commune de Chermignac

Avant d'évoquer ce qui a été réalisé durant ce mandat de juillet 2020 à mars 2026, nous devons de rappeler qu'un certain covid est venu perturber tout le monde, sans choisir l'âge, le sexe, la situation sociale ou financière.

Tout a changé, que ce soit le coût de la vie et donc le budget des ménages en baisse, la survie des entreprises qui se sont endettées et ont dû augmenter leurs tarifs, et pour nous élus une inflation du coût des matériaux et de l'énergie (guerre en Ukraine) en parallèle des baisses sévères des aides de l'Etat pour réaliser nos projets.

Nous avons envisagé la possibilité de réaliser un espace **de maisons partagées** pour nos seniors. Ce projet est en sommeil du fait de l'augmentation spectaculaire du coût à la construction et du peu d'aide à l'investissement.

Le lotissement des Forges qui, après les fouilles préventives et la découverte de restes de graines du haut moyenâge ainsi que des pierres et un bout de porcelaine, n'attend plus que l'agrément du département pour réaliser en même temps la dernière tranche du réseau d'assainissement destiné à recevoir les dernières eaux à traiter des maisons de la RD 125 ainsi que les huit pavillons à construire et les 2 autres en attente rue des forges. La réalisation du schéma d'aménagement est confiée au Syndicat de la Voirie.

Le parcours santé aurait dû voir le jour en 2025, mais un gros retard dans l'achat du taillis situé à côté du terrain de foot et de pétanque, ne nous a pas permis de le finaliser. Cet hiver le bois sera nettoyé et pourquoi pas une réalisation en 2026 ?

En ce qui concerne ce qui va être réalisé en 2026 il y a **la rénovation de la salle des fêtes**. Là encore, nous avons dû nous plier aux contraintes toujours plus nombreuses en matière d'économies d'énergies, d'isolations thermique et acoustique, nous avons étudié la possibilité de créer un réseau de chauffage pour l'ensemble des bâtiments communaux en utilisant la géothermie. Deux ans de perdus pour constater que nous n'avons pas la ressource nécessaire.

Malgré tout, l'ensemble des autres engagements pris lors de la campagne 2019 / 2020 ont été tenus, avec même beaucoup d'autres actions effectuées nécessitant un investissement humain et financier important

C'est le cas de **la traverse du bourg**, qui était une priorité pour la sécurité des riverains mais aussi de tous les usagers. Le département l'a réalisé en nous conviant régulièrement à son évolution et à tous les choix essentiels notamment en matière de ralentisseurs.

Le Gîte communal, le « Beun'aise » ainsi que **la Bibliothèque** municipale ont nécessité des mois de préparations et de travaux. Un grand merci aux entreprises qui sont intervenues lors de ces deux chantiers. Les résultats sont formidables

Une haie a été plantée au terrain communal aux Treuillons avec l'aide de l'ACCA (Association de Chasse)

INFOS COMMUNALES		Réalisations du Mandat	
Commune de Chermignac		Page 22	

L'Ecole a subi les effets de la tempête de novembre 2023 et nous avons dû refaire le plafond d'une classe. Nous avons changé également les huisseries extérieures de deux classes, pour les équiper de volets roulants. De même au **centre de loisirs** ou plusieurs volets roulant ont été installés.

Nous avons « éclairé » une partie **des villages** et avons changé tous les **panneaux de signalisation**. Les ampoules anciennes ont été remplacées par **des led** (298) dans tout Chermignac, l'éclairage nocturne a été réduit avec une coupure la nuit.

Le réseau cuivre a été retiré, la **fibres** étant installée en totalité.

Une bâche anti incendie a été installée aux Barrets, un **abri bus changé** dans le bourg. Nous avons redonné vie à **notre cloche**, refait faire **le parking Mairie-Eglise**.

Dès le début du mandat **l'ancienne gare des Guillots** a été rénovée et le parking remis en état, ainsi que redisposé le point d'apport volontaire propre et accessible. Nous veillons chaque semaine à son entretien.

Pour une meilleure information, nous avons installé **un journal numérique**, visible au quotidien par tous. Le **site internet** a subi une refonte. Nous avons en plus du **bulletin municipal** créé les quatre pages d'infos, « **Chermign'actu** » et avons souscrit à l'application « **Panneau pocket** » (318 abonnés).

Des achats ont été effectués : **un tracteur, une tondeuse et un véhicule VL** pour les services techniques. Également des biens immobiliers : **la ferme de Mr Descubes**, les **terrains et taillis** situés à côté du centre de loisirs et de l'entrée du bourg.

Des services ont été mis en place : **l'heure civique** qui permet des échanges de services entre particuliers. **L'Aide numérique** durant deux années, qui n'a pas pu continuer faute d'intervenant. L'aide à la destruction des **nids de frelons**. L'accueil des **animaux errants**. Nous avons continué la distribution des **colis de Noel** pour nos aînés offerts par la Mairie. Une élue déléguée contacte régulièrement les personnes isolées et pense à leur anniversaire. Mais il ne faut pas oublier le service plébiscité par de nombreux Chermignacais qui est la mise à disposition de **la remorque des déchets verts**.

Nous avons investi plus de 200 000 € dans la **voirie communale** avec la réfection de l'allée des Bodins, la remise en état d'une partie de la rue des Barrets et la reconstruction du pont (passage d'eau) de l'allée de Beauchêne.

Nous sommes fiers également d'avoir donné un **blason** à notre chère commune, d'avoir multiplié **les aides aux associations** et surtout d'avoir créé différents événements festifs **le Marché de Pâques, la fête des associations**, d'avoir repris un temps le **téléthon**, participé à nouveau **aux jeux Inter-villages**, d'accueillir **les Préludes** et de recevoir des **concerts dans notre église** (le prochain pour Noel 2025).

Malgré tout, nous avons su **limiter les dépenses** et les **taux d'imposition** n'ont pas augmenté durant tout le mandat.

Le Maire et son Adjoint aux travaux

Création d'un abri dans la cour des ateliers municipaux pour protéger le tracteur et la voiture nouvellement achetée.



Réfection du parking de la Mairie avec une nouvelle entrée.

Achat de nouveaux tatamis pour le dojo



INFOS COMMUNALES	VOIRIES
Commune de Chermignac	Page 24

Après de multiples interventions auprès des services du département, des travaux ont été effectués sur la RD 129 au virage de la Cour.



Ancien busage côté La Cour enlevé. Nettoyage buse côté champs.

Débouchage des buses traversières, sous la RD 129



Ces travaux devraient améliorer la circulation par temps de fortes pluies.

Encore une personne indélicate qui détériore le bien public et s'en va sans rien dire. Obligation pour la mairie de remettre en état pour la sécurité de tous et particulièrement pour les enfants du centre de loisirs juste à proximité, ainsi que pour les occupants provisoires de la salle des fêtes et les riverains.



Un billet de mille euros qui s'envole et qui serait utile ailleurs....



Et encore un autre chauffard trop pressé qui arrache tout plutôt que de reculer face à un poids lourd... Des témoins mais pas de nom...donc à la charge de la commune encore une fois... voilà où passe une partie de vos impôts, car nous n'avons aucune aide en pareil cas...

INFOS COMMUNALES		VANDALISME	
Commune de Chermignac		Page 26	

Cette fois c'est vraiment du vandalisme volontaire...

Qui peut avoir intérêt à casser un totem ou des abris bus ?



Abri bus vandalisé depuis plusieurs mois aux Bodins, bris de glaces...



Totem, vitre brisée au cimetière et abris bus totalement détruit à la Foy.

Dans les trois cas les services de la CDA sont avisés, mais ne peuvent agir : matériel ancien à changer. La société Védiaud est intervenue après de nombreux appels et a changé toutes les vitres cassées... 15 jours plus tard et déjà une vitre à nouveau brisée...



Le 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale a été célébré à Chermignac ce 8 mai 2025. Pour l'occasion la directrice de l'école a sans peine convaincu des enfants de lire les messages évoquant cette période de notre histoire ou des millions d'hommes de femmes et d'enfants ont donné leur vie pour que nous vivions heureux aujourd'hui loin des préoccupations de nos anciens il y a 80 ans.

Plusieurs enfants de l'école de Chermignac ont lu le message de l'Union Française des Anciens Combattants.

Ce mercredi 18 juin le rassemblement était plus modeste pour célébrer l'anniversaire de l'appel du Général de Gaulle le 18 juin 1940.

34° en plein soleil, une partie des présents est restée à l'ombre pour éviter l'insolation.



Le traditionnel repas offert par la Mairie à nos aînés de plus de 70 ans, le 8 mai, a connu un franc succès.

Nous étions 89 convives pour un bon repas et une belle animation...

Un hommage spécial a eu lieu car cela fait 50 ans que ce repas existe, en effet Madame Monique BERNARD a fait partie de l'équipe qui a institué ce premier repas en 1975 !!!



Une gerbe de fleurs lui a été offerte à cette occasion.

JEUX INTER VILLAGES à BUSSAC sur Charente le 5 juillet 2025



Dix communes se sont affrontées dans la convivialité sous un ciel bleu et ensoleillé.

L'équipe de Chermignac, composée uniquement de joueurs de football de l'entente Rétaud Chermignac, était présente autour de sa mascotte

L'équipe de Montils a suivi son maire pour présenter un haka sympathique, tandis que les neuf mascottes ont été réunies ; la grappe de raisin a remporté le prix du jury. Le prix du fair-play est revenu à Courcoury.



Chermignac a reçu la coupe de la sixième place largement méritée mais déçue du manque de participation de la population.



La 6e édition du concours photo ayant pour thème « de bric et de broc » organisée par notre association s'est clôturée vendredi 23 mai, avec l'annonce des résultats en présence d'une trentaine de personnes.



Parmi les 40 photographies en lice, exposées sous le toit de la mairie, le choix des enfants de l'école de Chermignac s'est porté en premier sur « La Savane à Nancy » d'Annie L'Hénoret, en second sur « Robinson Crusoé est de retour » de Ghislaine Quod, une autre habitante de Chermignac, et en troisième « Fleurs au bric et broc » d'Annie Moreau de Pérignac.

Le premier prix du public est allé à « Au pis aller » du saintais Thierry Aubert. « Robinson Crusoé est de retour » de Ghislaine Quod et « Vélo stop » de Patrick Manca (Meschers-sur-Gironde) se partagent les accessits.

Le jury a quant à lui choisi en 1 « Fragments d'une vie oubliée » de Néo le Meni (Saintes), devant « Caisse man » de Valérie Duchatel (Saintes) en 2 et « Bidule » d'Élizabeth Calledé (Cognac) en 3.

Chaque gagnant a reçu son prix offert par l'association et son partenaire Nicolas Pardos de « Déclic17 » à Saintes en présence de Monsieur Jean Michel Rouger, maire de Chermignac.

« Drôles de petites bêtes » est le thème choisi pour le prochain concours photo; les petites bêtes qui nous intéressent sont les insectes et les araignées.



L'association a clôturé cette année bien remplie par un repas avec ses adhérents le vendredi 13 juin; repas préparé par Philippe Gault, traiteur à Saintes et dont l'ambiance festive était assurée par l'orchestre Amantino.

Marie France Bridet

Présidente

Des Nouvelles de la Cie Rêvolante

En Janvier, nous avons accompagné les lycéens de Georges Desclaudes pour écrire une pièce sur : « La Classe du Futur ». Ils l'ont ensuite jouée dans l'amphithéâtre du lycée.

Puis les abeilles ont butiné à Rouillac (16) et dans le Sud où elles se sont arrêtées à Muret (31) pour jouer devant 250 lycéens fous d'amour pour l'écologie.

Les jeunes travaillent et rêvent à un avenir plus vert !



En Février nous avons continué nos interventions en milieu scolaire mais pour les plus jeunes cette fois. En effet depuis 4 ans, à Aulnay sous Bois (93) nous menons un projet théâtre avec les classes de CM1/CM2. On détourne les contes, ainsi la princesse n'attend plus son prince et le roi passe le balais. On casse les codes quoi.

En Mars, la Compagnie est mandatée par le Mémorial du Covid 19 pour faire une lecture théâtralisée, « Lettres confinées », lors de leur colloque "Covid 19 : 5 ans après" au Grand Amphithéâtre de l'Université de Paris Cité. C'était engagé, émouvant et drôle.

En Avril c'était la reprise des « Malheurs de Sophie » (les bêtises étaient rangées au placard depuis quelques mois). Les enfants de Barbaste (47) se sont régalés devant une Sophie très déterminée.

Puis « Emmiellez-moi » a joué au Petit Théâtre de Nérac (47) le public était conquis ! Nous sommes rentrées toutes les trois à Chermignac avec les décors et le sourire aux lèvres après cette tournée printanière riche en émotions.

En Mai, nous avons eu la chance de jouer pendant une semaine au Théâtre Nino Ferrer, Dammarie-les-Lys (77) avec « Les Malheurs de Sophie » c'était sportif et joyeux, fatigant et émouvant.

Nous avons fait une tournée de la conférence « Abeilles et Fleurs, un amour en péril » entre Rouillac (16), Montreuil (93) et même la Normandie à Beaubec-la-Rosière (76). Retrouvez-nous à Saint Maixent l'Ecole (79), au festival Décroissance le 25 Juillet pour « Lettres Confinées »

L'E.C.A., l'association "Expressions Cré-Active" a ouvert la porte de ses ateliers d'art en février 2023 sur Chermignac. Du dessin, à la musique, de la peinture au théâtre, elle avait à cœur de proposer une multitude de cours artistiques de qualité, enseignés par des professeurs passionnés et diplômés.

Après deux années d'existence sur cette belle commune de Chermignac, l'E.C.A. change de cap et d'adresse et se rapproche des communes de Sablonceaux/Nancras/Balanzac. Restez connecté, continuez à nous suivre, nous espérons bientôt pouvoir vous communiquer l'adresse de nos nouveaux locaux.

C'est le cœur gros qu'Aurélié HEROLE, fondatrice de l'association et professeur d'arts visuels, remet les clefs des locaux à Monsieur le Maire et son adjoint en ce mois d'août 2025.

Le bureau de l'E.C.A., ainsi que tous les professeurs sont plus que reconnaissants envers la commune d'avoir cru en eux pour leur permettre sa création.

Nous vous remercions grandement et espérons que vous accueillerez dans les années à venir de nouvelles et belles associations.

Créativement
Aurélié, directrice et professeur de l'E.C.A.



L'association « Les AMIS DU VIETNAM EN SAINTONGE » domiciliée à CHERMIGNAC a fêté en avril dernier son premier anniversaire.

26 adhérents, principalement de SAINTONGE, dont plusieurs vietnamiennes, se retrouvent chaque mois, dans la salle du quartier à la découverte du VIETNAM, de sa culture, et particulièrement de sa gastronomie.

- Une dizaine d'ateliers organisés cette année ont permis de découvrir quelques saveurs de la « gastronomie vietnamienne ». Chaque préparation dans l'après-midi avec des volontaires étant suivie d'une dégustation le soir pour les adhérents et des invités.

La FÊTE DU TÊT (Nouvel an vietnamien), organisée le 15 février a constitué un événement marquant regroupant une quarantaine de convives.

Des adhérents ont confectionné un menu spécial pour les invités qui ont été accueillis dans la salle du quartier de CHERMIGNAC.

Au-delà de la découverte culturelle, l'association a aussi vocation à accompagner le parrainage d'enfants d'un village du Mékong, dénommé XUYÊN MỘC, grâce à ses liens avec une association « Rance, Mékong, Garonne » basée à BORDEAUX. Ce partenariat donne du sens à nos actions en direction du Vietnam, en aidant ces enfants dans leur scolarité ; en participant à des actions « santé » pour leur permettre d'être suivis médicalement ; en organisant des dons alimentaires pour accompagner les familles.

290 enfants ont été soutenus depuis la création de « RMG » en 1994. On compte actuellement 90 enfants parrainés du premier degré jusqu'à l'université. Notre association contribue, avec ses modestes moyens au bonheur de ces enfants. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations à ce sujet. Nous nous y rendrons cette année...

- L'association est aussi engagée dans l'accompagnement de partenariats, notamment scolaires, entre jeunes français et jeunes vietnamiens. L'école de CHERMIGNAC pratique un échange depuis 2 ans ; l'école voisine de THENAC depuis 1 an et notre objectif est de rapprocher ces 2 écoles avec celle de PREGUILLAC pour renforcer les liens avec les petits vietnamiens et possiblement inviter certains d'entre eux à nous rencontrer en 2026.

Notre calendrier :

Septembre : samedi 13

Octobre : samedi 25

Novembre : samedi 29

Janvier (TÊT) : samedi 24

Pour toute information utile ou inscription, merci de contacter, Denis SARRADIN, président de l'association : sarradin@wanaddo.fr

Tél : 06 14 23 99 94

Rejoignez-nous physiquement et venez nous rendre visite sur FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61563869100398>

Le Samouraï

La saison 2024-2025 semble être riche de promesses pour le Samouraï : quelque 160 adhérents répartis sur une trentaine de communes ; 9 disciplines proposées : karaté, full-contact, judo, jiu jitsu brésilien, self-défense, sambo, musculation, pilates, badminton ; des stages mensuels organisés au dojo par Estelle Paulin ; quelques résultats plus qu'honorables enregistrés en compétition par le JJB et le judo ; des interventions du club dans d'autres communes (à Rétaud et Vénérand) ; et donc plein de perspectives réjouissantes pour un futur immédiat : ainsi devrions-nous accueillir dès la rentrée une nouvelle section « la canne de combat » ; il s'agit d'une discipline très spectaculaire que je vous invite éventuellement à aller découvrir sur Internet et qui saura recueillir, n'en doutons pas, le succès qu'elle mérite au sein de notre club.

D'autre part, notre professeur de judo Pierre Paulin devrait, en principe, exporter le Samouraï dans la commune de Berneuil pour y dispenser prochainement des cours de judo, voire plus si affinité !

Et nous avons encore en réserve d'autres belles disciplines telles que le taekwondo et l'Hapkido !

Enfin, n'oublions pas non plus l'opportunité offerte aux Chermignacais de pratiquer une activité certes non martiale mais très athlétique, en l'occurrence le badminton.

Mais je ne terminerai pas sans exprimer toute ma reconnaissance à la municipalité pour le renouvellement des tatamis du dojo. Je suis parfaitement conscient de l'effort consenti pour cette opération, mais les anciens tapis étaient arrivés en bout de course, usés également par des manipulations fort inopportunes, et devenaient un réel danger pour les pratiquants.

Voici donc le Samouraï doté à nouveau d'un outil de première qualité qui ne peut que ravir ses nombreux adhérents.

Claude Victor 06 65 04 64 58

Remise de
ceintures au judo





Une partie de la section adultes du karaté



Claude VICTOR et la section enfants du Karaté

• • • • •
• • • • •

L'ENTENTE DE FOOTBALL DE RETAUD - CHERMIGNAC

RECRUTE !

POUR LA SAISON 2025/2026



- JOUEURS(EUSES) A PARTIR DE 5 ANS
- JOUEURS SENIORS
- EDUCATEURS
- DIRIGEANTS



TU AIMES T'AMUSER?

ALORS REJOINS-NOUS !

CONTACTS :

- OLIVIER : 07.72.22.41.01
- CHRISTELLE : 06.17.70.41.38
- JEAN-GUY : 06.80.41.56.72
- SEBASTIEN : 06.71.69.28.21



• • • • •
• • • • •

Bibliothèque de Chermignac

Nos horaires

Mercredi
de 14h30 à 17h30

Jeudi
de 15h à 17h30

Vendredi
de 15h à 17h30

Vacances

Toussaint - Hiver

Printemps

Vendredi
de 14h à 16h

Vacances d'été

Jeudi
de 10h à 12h

Fermeture

Vacances de Noël
Pont de l'Ascension

La
bibliothèque
est gratuite
pour tous

*Afin de renforcer notre équipe de Super(e)s Bénévoles et de continuer nos 8 h d'ouvertures hebdomadaires. Nous sommes toujours à la recherche de personnes qui disposent de quelques heures de temps en temps (créneau d'1h et demi l'après-midi du mercredi ou du vendredi)
Pas de compétence particulière, juste aimer le contact et la lecture.*

ACHATS DE JUIN

H de Bernard Minier ; La très catastrophique visite au zoo de Joël Dicker ; Malaven d'Olivier Bal ; La prof de Freida McFadden ; A retardement de Franck Thilliez ; Les Maîtres du domaine de Jo Nesbo ; Sans soleil (tome 1 et 2) de Jean-Christophe Grangé ; Tout le monde aime Clara de David Foenkinos ; Les heures fragiles de Virginie Grimaldi ; Le chant des oubliées de Kristin Hannah ; La tendresse des autres de Sophie Tal Men ; Polaroids du frère de Grégoire Delacourt ; Tenir debout de Melissa Da Costa ; La nuit ravagée de Jean-Baptiste Del Amo ; Nos étoiles filantes de Laure Manel ; Répondre à la nuit d'Agnès Ledig ; La fugue de Aurélie Valognes ; etc...

Mathias Malzieu est né en 1974 à Montpellier. En 1993, il fonde le groupe de **rock** français **Dionysos**. En parallèle de sa carrière musicale, Mathias Malzieu se lance dans l'écriture.

Son premier **roman**, **Maintenant qu'il fait tout le temps nuit sur toi** (2005), est inspiré par le décès de sa mère. En 2007, il publie **La Mécanique du cœur**, un conte initiatique qui raconte l'histoire de Jack, né avec un cœur horloge.

En 2016, Mathias Malzieu publie **Journal d'un vampire en pyjama**, un récit **autobiographique** où il partage son combat contre une maladie rare. Ce **livre** lui vaut le Prix Essai France Télévisions et le **Grand Prix des Lectrices de Elle**. En 2020, il sort **Une Sirène à Paris**, une histoire d'amour **fantastique** qui est également adaptée en film.

Mathias Malzieu est un artiste aux multiples talents, jonglant entre la musique, l'écriture et le cinéma.

ECRIVAIN



Bibliobus

Nous avons échangé 400 livres avec la Médiathèque Départementale lors du passage du Bibliobus le jeudi 19 juin



Rébus

1



M'



2



3



4



CH'



5



6



T'



7



8



9



MOT MÉLÉ

THÈME : CHARENTE-MARITIME

L	A	R	O	C	H	E	L	L	E	F
H	U	I	T	R	E	S	Q	A	O	B
A	T	L	A	N	T	I	Q	U	E	O
C	H	A	R	E	N	T	E	R	Y	Y
H	P	H	A	R	E	X	C	K	R	A
A	M	A	R	E	N	N	E	S	T	R
R	E	F	L	R	T	D	S	E	A	D
E	O	C	I	M	L	A	E	N	F	B
N	O	C	T	O	B	Y	Z	T	O	O
T	I	R	O	C	H	E	F	O	R	T
E	R	E	S	A	I	N	T	E	S	R
O	L	E	R	O	N	A	G	I	L	E

Mots à trouver :

- ROCHEFORT - OLERON - LA ROCHELLE - BOYARD - ATLANTIQUE - MARENNES
- RE - CHARENTE - ILE - PHARE - HUITRES - SAINTES

ETAT CIVIL	
Commune de Chermignac	Page 38

Ils sont arrivés...

VRIET Colombe, Jeanne le 23 janvier 2025

TRÉMELET Julia, Anna, Marie le 03 mai 2025

BLÉVIN LASSERRE Tylio, Pierre, Jacques, Jean le 1^{er} août 2025

Toutes nos félicitations aux parents !



Ils se sont unis...

ROUDIER Léa, Mimosa et D'ANCHISE Kevin le 31 mai 2025

HAOUAS Khaled et CAILLAUD Laure, Mathilde le 31 mai 2025

SAUNIER Stéphanie, Jocelyne, Danielle et TEYSSIER Fabrice le 07 juin 2025

Toutes nos félicitations aux familles !



Ils nous ont quitté...

PERRAUD Serge, Guy le 09 février 2025

BOTTON Yvette, Bernadette le 26 février 2025

BRIAND Gilbert, Pierre le 08 mars 2025

MAUBOUSSIN André, Edmond, Eugène le 15 mars 2025

GARNIER Bertrand le 22 mars 2025

LEROUX épouse SAUBABERE Marie-Claude le 08 avril 2025

BROUARD Jean-François le 17 avril 2025

MICOV Done le 28 mai 2025

PINSON veuve JAUNAS Odette le 02 juin 2025

ALENDALucien, Laurent, Helier le 24 juin 2025

Nos plus sincères condoléances aux familles



RECHERCHES HISTORIQUES

Dans le but de retracer l'histoire des soldats Chermignacais ayant combattu lors de la première et de la deuxième guerre mondiale, une habitante de Chermignac férue d'histoire, Madame Doris Philippon (en collaboration avec la municipalité) recherche des photographies et tous documents concernant ces soldats.

Vous pouvez apporter vos documents en Mairie aux heures d'ouvertures ou nous les envoyer par mail au format jpeg ou pdf à mairie@chermignac.fr

FEU d'ARTIFICE

du COMITÉ de

SAINT-JEAN



Samedi
13 Septembre
2025

à
Chermignac

Avec le concours :
de la commune de Chermignac,
Valein Tercinier

dès
20 h 00



Comité de Saint-Jean

Restauration
Buvette / Feu d'artifice